

Réunion du CCAS du 6 septembre 2023 à 20h00

Membres présents : Ludovic HAUTEVELLE, Magalie POULARD, Karine BLANCHARD, Aurélie PARIS, Jean-Jacques LOISY, Evelyne BLANCHARD, Alexandre JOLY

Absentes excusées : Viviane VANDROUX, Laetitia PAGE, Chantal COULON, Evelyne DELARCHE

Décision modificative du budget DM 2023 001 - DE 2023 07

Exposé :

Suite à une erreur lors de la saisie du budget primitif 2023, il convient de procéder au transfert des crédits inscrits au compte 60621 (combustibles) au compte 60623 (alimentation).

Proposition de transfert :

Section de fonctionnement :

Dépenses :

Article 60623 : + 2 370 €

Article 60621 : - 2 370 €

Délibération :

Après avoir délibéré, la Commission Administrative décide à l'unanimité le transfert de crédits proposé ci-dessus.

Délibération reçue en Sous-Préfecture le 21 septembre 2023.

Bilan de la randonnée du 10 juin 2023

Monsieur le Maire présente le bilan de la randonnée du 10 juin dernier.

Au total, 117 participants.

Le montant des recettes s'élève à 1497 €, celui des dépenses à 575€82; soit un bénéfice de 921€18.

Organisation de l'après-midi jeux du samedi 23 septembre 2023

La Commission Administrative décide d'organiser l'après-midi jeux sur le même principe que l'année dernière :

- ouvert à tous à partir de 14h00
- les participants peuvent apporter des jeux de société ou des jeux extérieurs
- goûter et boissons gratuits.

Préparation de la vente de plats à emporter du samedi 18 novembre 2023

Lors de sa réunion du 10 mai dernier, la Commission Administrative a décidé de reconduire l'organisation d'une vente de plats à emporter avec réservation obligatoire. Cette vente aura lieu samedi 18 novembre 2023 sous les préaux.

Organisation :

Consultation de traiteurs :

Les membres du CCAS étudient l'option de cuisiner un plat eux-mêmes.

Colis de Noël pour les personnes de 70 ans et plus - DE 2023 08

La Commission Administrative du CCAS décide de proposer, à toutes les personnes de 70 ans et plus, le choix entre un colis livré à domicile et un bon cadeau pour un repas au restaurant.

56 personnes sont bénéficiaires en 2023.

Délibération reçue en Sous-Préfecture le 21 septembre 2023.

Aide au permis de conduire - DE 2023 09

Exposé :

Le Président propose au Conseil d'Administration du CCAS la mise en place d'une aide financière au permis de conduire à compter du 1er janvier 2024.

Délibération :

La Commission Administrative du CCAS, à l'unanimité,

- décide d'attribuer, à toute personne en faisant expressément la demande, âgée de 25 ans révolus maximum et habitant la commune depuis au moins un an, une aide forfaitaire de 75€00 suite à l'obtention de son permis de conduire. Le demandeur devra ne pas avoir été auteur d'incivilités ou autres faits délictuels sur la commune.
- précise que cette aide sera accordée sur présentation du justificatif de réussite à l'examen du permis de conduire (voiture, moto, poids lourds...) et que cette aide ne pourra être attribuée qu'une seule fois par personne pour un seul permis de conduire. L'attribution de l'aide, après la réalisation de la demande et la fourniture du justificatif, sera validée en réunion de la Commission CCAS pour permettre le paiement.
- dit que les sommes seront inscrites au budget principal du CCAS.

Délibération reçue en Sous-Préfecture le 21 septembre 2023.

Questions diverses

Calendrier des fêtes 2024 :

Randonnée : 8 juin 2024

Après-midi jeux : 21 septembre 2024

Vente de plats à emporter : 16 novembre 2024

Pour extrait conforme,
Le Maire,

Ludovic HAUTEVELLE

